



## DÉCLARATION PRÉALABLE D’AFFICHAGE TEMPORAIRE D’UNE BANDEROLE

<b>NOM DE L’ASSOCIATION</b>	
Nom du demandeur	
En qualité de	
Téléphone fixe/portable	
Mail	
Adresse postale	

Type de manifestation : .....

Date(s) de la manifestation : ..... Lieu de la manifestation : .....

**Dans le cadre de cette manifestation, je sollicite la pose d’une banderole de 0,90 m x 3 m par les services de la mairie.**

Date de la demande : .....	Signature du demandeur : .....	Date de réception en mairie : .....
-------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------------

### Réservé à l’administration

- Favorable  
 Défavorable

Date :

Signature du maire ou de son représentant :

### Rappel :

- Les dispositifs d’affichage temporaires sont réservés à la publicité des manifestations organisées par les associations locales à but non lucratif et à la publicité de manifestations exceptionnelles. Cette demande est donc réservée aux manifestations se déroulant à Bonneville en priorité.
  - Sur chaque extrémité, la banderole devra être équipée d’ourlets de réservation de 40mm de diamètre pour permettre l’installation sur nos supports.
  - Banderole installée et déposée par les services municipaux.
  - Les supports affichés en dehors du cadre réglementaire seront systématiquement retirés par les services municipaux.
- Après autorisation, la banderole sera installée 15 jours maximum en fonction des disponibilités.



- **Formulaire à déposer à l’accueil de la mairie au-moins 30 jours avant la date de la manifestation, ou à envoyer par mail à [r.rin@ville-bonneville.fr](mailto:r.rin@ville-bonneville.fr).**

• Vous pouvez contacter Renée Rin au 04 50 03 44 72 ou par mail.

• **Vous devrez déposer et récupérer vos banderoles à la mairie de Bonneville, service Communication (1er étage) de 8 h à 12 h et de 13 h à 17h30.**